

MISSION
**CONDITIONS GÉNÉRALES
DE VENTE SÉCURISÉES**

**CONSEIL
JURIDIQUE**



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière juridique et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie des sociétés.



MISSION

CONDITIONS GÉNÉRALES

DE VENTE SÉCURISÉES

NOTRE OBJECTIF **NOTRE ENGAGEMENT**

Connaissez-vous les risques de l'omission d'une mention obligatoire dans vos conditions générales de ventes ?

La sanction est de 15.000 euros d'amende pour une personne physique et 75.000 euros pour une personne morale.

Vous souhaitez commercialiser des produits ou proposer des prestations, vous devez mettre en place des conditions générales de ventes, nous proposons de les rédiger afin de sécuriser vos transactions !

Vous disposez déjà de vos propres conditions générales ? Etes-vous sûr qu'elles respectent l'article L. 441-6 du code de commerce ? Un doute, n'hésitez pas à nous les confier, nous nous en assurons !

Nous vous proposons deux solutions —

NOTRE MISSION

- Nous vous accompagnons dans la mise en place de vos conditions générales de ventes
 - Analyse des modalités des prestations de vente,
 - Rédaction des conditions générales —
- Vous disposez déjà de conditions générales
 - Contrôler la conformité des conditions générales existantes avec la législation,
 - Mise en évidence des irrégularités et/ou manquements,
 - Refonte des conditions générales —